



DESTINATAIRES : Tous les employés du CISSSMO

EXPÉDITEUR : Jean-Sébastien Laforme, chef du service de la gestion des activités de remplacement – DSIEU

DATE : 18 mai 2023

OBJET : **Nouvelle procédure d'octroi des surveillances constantes**

Le service de la gestion des activités de remplacement (GAR) modifiera sous peu le fonctionnement du traitement des besoins de surveillances constantes dans le but d'améliorer l'efficacité du processus et de permettre à tous les employés d'exprimer facilement et adéquatement des disponibilités pour ce type de besoin.

Pour ceux qui désirent être sollicités pour des surveillances constantes, vous devez effectuer une **demande de modification de vos disponibilités** via GRH-paie Web, section *Disponibilités* et ce, **avant le 14 mai 2023**.

PROCÉDURE POUR COMPLÉTER VOTRE DEMANDE :

Via GRH-paie Web, sélectionner la section *Disponibilités* puis cliquer sur *Nouvelle demande*. Vous pouvez compléter le processus rapidement en sélectionnant l'option : « *Partir de votre dernière demande* » à l'étape 1. Ensuite, passer à l'étape 6 - *Éléments de disponibilités*, puis, ajouter le titre d'emploi **3480 – PREP. BEN. 36H25** (pour les PAB ou les ASSS) **6244 – AIDE DE SERVICE SURV** (pour tout autre titre d'emploi) ainsi que le service **3250 - SURV. CONSTANTE** à votre disponibilité. Vous devez également sélectionner le point de service (programme) pour lequel vous souhaitez vous rendre disponible (80002 : Hôpital du Suroît ou 80000: Hôpital Anna-Laberge). Finalement, poursuivre jusqu'à la dernière étape et cliquer sur *Terminer*.

Vous pouvez également accéder aux outils pertinents pour vous aider à compléter votre demande via notre page Intranet dédiée aux disponibilités:

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/des-humaines-des-communications-et-des-affaires-juridiques/gestion-des-activites-de-remplacement/disponibilites>

Veuillez noter que conformément à la matière 6.03, relativement à l'expression de la disponibilité des dispositions locales des conventions collectives en vigueur (FIQ, SCFP et APTS), la disponibilité régulière (court terme) ne peut être réduite après le 1^{er} mars pour la période estivale. Il est important de ne pas retirer de départements ou de quarts de disponibilités, mais bien d'ajouter le nouveau service disponible pour les surveillances constantes.

Le nouveau processus entrera en vigueur le **21 mai 2023**. Suite à cette date, nous ne prendrons plus les disponibilités par téléphone pour les surveillances constantes; tout sera traité par le système avec les disponibilités exprimées.

Pour toutes questions, veuillez nous contacter aux adresses courriel suivantes selon votre pôle GAR associé :

- GAR DSIEU

Infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, préposés aux bénéficiaires, aides de service et ASSS: gar.diseu.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

- GAR DRHDOAJ

Services auxiliaires, technique et de métier :

gar.drhdoaj.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Assistants en réadaptation, personnel de bureau et personnel en santé et services sociaux : 16_cisssmo_listerappelreadaptation@ssss.gouv.qc.ca

gar.categorie3.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

gar.categorie4.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

JSL